

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,  
Le six avril,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

-----  
*Nombre de conseillers en exercice : 33  
Délibération affichée en mairie le 11 avril 2023*  
-----

**PRESENTS**

Francis VERCAMER, Maire,  
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT,  
Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,  
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan  
DECOSTER, Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,  
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

**ABSENTS EXCUSES**

Anne DASSONVILLE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT  
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Francis VERCAMER  
Chantal LAHARNAR ayant donné procuration à Fabienne LEPERS

**DEL/2023/FI/22**

**Attribution d'un fonds de concours transition énergétique et bas carbone  
du patrimoine communal  
pour la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public**

Par délibération DEL/2022/FI/69 en date du 30 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé la sollicitation par la ville du Fonds de Concours Transition Energétique et Bas Carbone du Patrimoine Communal pour la réalisation du projet de Rénovation de l'Eclairage Public de la commune.

A la suite de cette sollicitation, le Bureau Métropolitain du 20 janvier 2023 a décidé de l'octroi d'une aide financière d'un montant maximum de 473 125,20 €.

Afin de pouvoir bénéficier de cette aide, Monsieur le Maire propose d'accepter le fonds de concours accordé par la MEL et demande de l'autoriser à signer la convention d'attribution entre la commune et la MEL.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

1. D'accepter le fonds de concours d'un montant maximum de 473 125,20 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution entre la commune de HEM et la MEL.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

